



## La mobilité au cœur des conditions imposées par la Ville pour la nouvelle MAP

La Ville rend un avis favorable mais largement conditionné en ce qui concerne la mobilité pour la nouvelle Maison Administrative Provinciale (MAP). Par cet avis, la Ville tient compte des craintes des riverains et du Collectif Salzennes demain qui portaient essentiellement sur cette problématique de la mobilité. Elle rejoint également l'avis de la CCATM consultée dans ce dossier.



Les mesures fortes que la Ville impose à la Province conditionnent la réalisation du projet, sans elles il ne peut pas être réalisé. Elles visent les objectifs suivants :

Fluidifier et sécuriser le trafic :

- réaliser une voirie avenue Woitrin aménageant par là une nouvelle entrée et sortie au site ;
- remodeler le plan de circulation : faciliter les entrées et sorties, réaliser ou réaménager plusieurs carrefours routiers, modifier au besoin les priorités et carrefours existants, réaliser des boucles giratoires au sein du site ;
- encourager l'usage des transports en commun en portant attention aux bandes de bus dans le plan de circulation ;
- favoriser les déplacements doux : aménager la jonction des modes doux au RAVeL, réaliser la liaison entre les cheminements doux (le pont du chemin de fer, le halage, le RAVeL), éclairer le RAVeL, fluidifier les cheminements vers les arrêts de bus et services à proximité ;

Mutualiser des espaces en faveur des riverains :

- accorder un accès aux riverains aux parkings pendant les weekends et jours fériés ;
- rendre public l'accès à l'ascenseur PMR ;
- rendre les infrastructures internes au site comme les jardins accessibles au public ;
- instaurer une zone bleue dans un périmètre à définir aux abords du site provincial (demande expresse des riverains).

Intégrer le projet à son espace environnant, respecter le voisinage :

- planter un rideau d'arbres le long du mur mitoyen des jardins de la rue de l'Abbaye ;
- préserver les arbres existants durant tout le chantier.

Le projet en tant que tel est soutenu par la Ville, il est important de souligner la qualité architecturale apportée au bâtiment, les solutions innovantes qui sont proposées en matière d'énergie, le contexte paysager valorisant, toute la réflexion qui entoure la mise en œuvre du chantier (avec par exemple l'import des matériaux par la Sambre), la station de vélo prévue sur le site assortie d'un atelier de réparation et de douches, le choix porté sur une cafeteria plutôt que sur un restaurant qui accroît le potentiel aux petits commerces autour du site, la qualité passive du bâtiment et des jardins et des espaces dédiés à l'agriculture urbaine, à la nature qui pourraient in fine devenir des espaces à partager avec les salzinnois.

Pour rappel : La Province a sollicité un permis unique le 13 mars 2018 visant la construction d'une nouvelle Maison administrative provinciale (MAP) rue Henri Blès. Après réception de cette demande, la Ville a organisé comme il se doit l'enquête publique (du 25/04 au 14/05, 37 réclamations et 3 pétitions ont été réceptionnées) et fait analyser le dossier par différents services. Par ailleurs, sur son initiative, elle a organisé une réunion d'information publique (qui était non obligatoire) afin d'apporter un maximum d'informations à la population. Sur base des réclamations reçues et de ces différents avis, le Collège a rendu un avis favorable mais largement conditionné ce 31 mai 2018. C'est le Fonctionnaire délégué de la Wallonie qui délivrera ou pas, in fine, le permis. Sa décision est attendue pour le 9 juillet ou le 8 août (en cas de prorogation).

En résumé, *« si la Ville est favorable au projet de la Province, elle recommande qu'une nouvelle réflexion soit portée à la mobilité. Elle souhaite que la réflexion soit portée à l'échelle du quartier pour le bien-être des salzinnois et de tous les namurois »* précise Stéphanie Scailquin, Echevine de l'Urbanisme. *« La qualité de vie sur le site a été étudiée et poussée à son maxima : approche paysagère complète, présence de 4 jardins, omniprésence de la nature, performances à tous les niveaux du bâtiment... Il est nécessaire qu'une même attention soit portée à la mobilité et au bien-être des habitants du quartier »* conclut l'Echevine qui espère que la Région suivra cet avis afin que les projets d'envergure puissent se concrétiser sans compromettre le cadre de vie de ses habitants.

Plus d'infos : 081/24 69 98 – [carole.debatty@ville.namur.be](mailto:carole.debatty@ville.namur.be)

Cabinet de Stéphanie SCAILQUIN

Echevine de la Cohésion Sociale, du Logement, de l'Urbanisme et de l'Egalité des Chances